



Dossier de presse

REBOND DE L'ÉOLIEN FRANÇAIS EN 2014

15 janvier 2015

Contacts presse :

Agence Comfluence :

- Vianney Le Parquic
01 40 07 34 22
vianney.leparquic@comfluence.fr
- Vincent Prevost
01 40 07 98 25
vincent.prevost@comfluence.fr

Sommaire

Communiqué de presse :	3
Forte croissance de la puissance éolienne installée en 2014 : Une dynamique qui doit être accentuée pour atteindre les objectifs de la transition énergétique	
Panorama :	5
Les principaux indicateurs de l'éolien en 2014, dans le monde, en France, et région par région.	
Marché de l'électricité :	9
Propositions de FEE pour une nouvelle architecture	
La transition énergétique sur les territoires :	13
Ils ont fait le pari réussi de l'énergie éolienne !	
À propos de...	14
France Énergie Éolienne	
Annexes :	
<ul style="list-style-type: none">• Conférence environnementale : FEE promeut une France « exemplaire » - communiqué de presse du 27/11/2014• Éoliennes en mer : la dynamique relancée - communiqué de presse du 3/12/2014• Conférence climat de Lima : les professionnels éoliens lancent le 1^{er} manifeste international - communiqué de presse du 11/12/2014	



Communiqué de presse
15 janvier 2014 – Paris

Forte croissance de la puissance éolienne installée en 2014 : Une dynamique qui doit être accentuée pour atteindre les objectifs de la transition énergétique

Après 4 années de baisse des nouvelles installations, la puissance éolienne raccordée au réseau a fortement progressé en 2014. Elle atteint 1042 MW, un résultat qui porte la puissance raccordée au-dessus de la barre des 9 GW. Cette dynamique retrouvée s'explique notamment par le volontarisme des pouvoirs publics. Elle est cependant insuffisante pour atteindre les objectifs de la transition énergétique. C'est pourquoi FEE demande l'adoption de mesures adaptées lors de l'examen du projet de loi sur "la transition énergétique" et de celui pour "la croissance et l'activité".

En 2014, la filière éolienne française confirme son redémarrage, après 4 années de ralentissement de sa croissance. Ainsi, ce sont 1042 MW d'énergie éolienne qui ont été raccordés au réseau en 2014, soit l'équivalent d'un million de nouveaux foyers français qui ont vu leur consommation électrique domestique (hors chauffage) couverte par l'éolien.

Cette progression a été favorisée par un volontarisme politique. Plusieurs mesures clés ont été adoptées comme la sécurisation du tarif d'achat réglementé et l'adoption de la loi Brottes (2013) qui supprimait les zones de développement éolien et le seuil de 5 mâts pour la construction d'un parc éolien. Ces simplifications juridiques ont rapidement porté leurs fruits.

Une dynamique à replacer dans les objectifs de la transition énergétique

« La fin des années 2000 a été marquée par un cadre législatif complexe, défavorable au développement de l'énergie éolienne terrestre en France. Les effets ont été très négatifs, puisque depuis 2009, la puissance éolienne raccordée baissait chaque année ! A contrario, les mesures législatives récentes ont été suivies d'effets. Les chiffres 2014 dénotent une dynamique retrouvée. Mais il ne faut pas s'en réjouir trop tôt. Cette croissance doit absolument être amplifiée dans les années à venir si la France veut atteindre ses objectifs de transition énergétique » explique Frédéric Lanoë, président de France Énergie Éolienne.

Le projet de loi pour la Transition Énergétique fixe en effet un objectif précis : porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 (soit 19 000 MW pour l'éolien terrestre et 6 000 MW pour l'éolien en mer) et à 32% de cette consommation en 2030. Pour les atteindre, il faudra donc concrétiser le raccordement de plus de 1600 MW par an. Un cap qui semble atteignable si l'on note que la ministre de l'Écologie elle-même propose de fixer un objectif de 40% d'énergies renouvelables électriques d'ici à 2030 ans.

Maintenir le tarif d'achat pour conserver la confiance des investisseurs

Pour tenir ce cap, France Énergie Éolienne demande au gouvernement et aux parlementaires de lever le malentendu qui subsiste dans le projet de loi pour la transition énergétique concernant le tarif d'achat. En effet, ce texte pose une date butoir fixée au 01/01/2016 pour abandonner ce tarif en s'inspirant du droit européen. Or, cette décision ne s'applique pas au cas de l'éolien terrestre, pour lequel le tarif réglementé est valide aux yeux de la Commission européenne pour 10 ans.

En effet, le maintien de ce tarif, dans l'attente d'une réforme indispensable du marché de l'électricité, est indispensable pour garantir la confiance des investisseurs et favoriser la poursuite du développement éolien. Tant que le marché de l'électricité français n'aura pas été fluidifié et modernisé, il serait impensable que la France ne garantisse pas ce tarif et s'exclue d'un contexte mondial qui s'avère porteur : les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables ont crû de 16 % en 2014 (hors hydraulique), selon le bilan publié le 9 janvier 2015 par Bloomberg New Energy Finance.

Le gouvernement et le Parlement doivent saisir l'opportunité du projet de loi de transition énergétique actuellement en discussion au Sénat pour mener cette réforme indispensable du marché électrique.

« En 2014, 1,5 milliards d'euros d'investissements ont été nécessaires au raccordement de 1042 MW, souligne Sonia Lioret, déléguée générale de FEE. Il est essentiel de sécuriser la confiance des investisseurs et rattraper le train mondial de la transition énergétique. Cela passe par une réforme ambitieuse du marché électrique, la modification du tarif d'achat réglementé ne peut intervenir que dans un second temps. C'est une condition sine qua non d'une progression conséquente de la part d'énergie éolienne en France. »

Le projet de loi Macron pour la croissance et l'activité sera lui aussi un rendez-vous majeur puisqu'il abordera la simplification d'une autorisation unique éolienne ou encore la réforme du contentieux administratif de l'environnement.

« Nous maintenons qu'il y a trois conditions essentielles d'une progression conséquente de la part d'énergie éolienne en France : un système de rémunération juste, une instruction efficace et rapide, et enfin des espaces clairement dégagés pour installer des projets acceptés » conclut Frédéric Lanoë, président de France Énergie Éolienne.

Radars militaires : un équilibre à trouver

Enfin, en 2015, un autre sujet sera aussi à l'ordre du jour pour la filière : la limitation des projets de parcs éoliens en raison des contraintes renforcées dans les zones d'entraînement de l'armée et des radars militaires. FEE s'est donc engagée dans des discussions avec les pouvoirs publics pour atteindre un point d'accord et trouver une position équilibrée avec l'ensemble des parties prenantes sur ce dossier.

À propos de France Énergie Éolienne :

France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français et représente plus de 11 000 emplois en France. Les membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%

PANORAMA

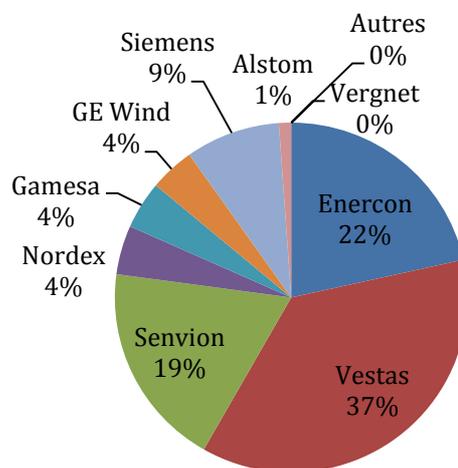
Les chiffres 2014 de l'énergie éolienne

2014 : enfin le redémarrage de l'énergie éolienne en France... et dans le monde.

Alors que les investissements mondiaux dans l'énergie éolienne ont augmenté de 11% en 2014 (étude Bloomberg New Energy Finance), la France s'inscrit dans cette dynamique selon les chiffres publiés par France Énergie Éolienne. Avec 1,5 milliards d'euros d'investissements en 2014, la courbe des raccordements s'inverse après 5 années de tendance à la baisse. Au niveau national, une capacité de 1042 MW a été raccordée en 2014, une accélération particulièrement marquée au cours du dernier trimestre. Le parc éolien français a passé la barre des 9 GW au 31 décembre 2014.

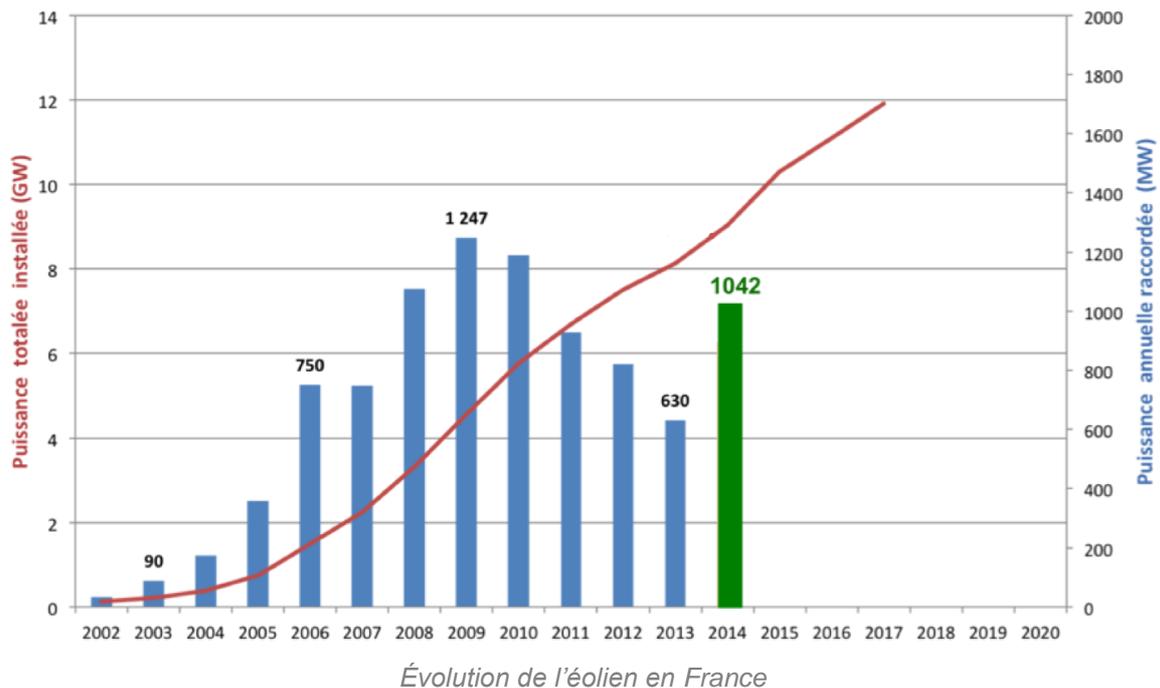
Au niveau régional, Champagne-Ardenne et Picardie restent les « poumons » de l'énergie éolienne avec respectivement 259,2 MW et 115,2 MW installés en 2014. La région Languedoc-Roussillon monte sur le podium en 2^{ème} position avec 125,5 MW installés, dont plus de 100 dans le département de l'Aude !

Constructeur	Raccordements 2014 (MW)
Vestas	382,57
Enercon	224,45
Senvion	196,8
Nordex	47,2
Siemens	90,4
Gamesa	46
GE Wind	43
Alstom	11,69
Vergnet	0
Autres	0
TOTAL	1042,11



Puissance raccordée en 2014

L'énergie éolienne en France 2002-2014



La France dépasse fin 2014 les 9 GW d'éolien terrestres. Or pour parvenir à 15% du mix énergétique d'origine éolien terrestre, 40 GW seront nécessaires d'ici 2030. Un objectif ambitieux !

France Énergie Éolienne propose de construire 1600 MW par an sur les 10 prochaines années. Les objectifs de la profession pour 2030 sont ainsi de 40 GW d'éolien terrestre et 15 GW d'éolien maritime. La France produirait alors environ 20% d'électricité d'origine éolienne, condition de l'atteinte des 40% d'énergies renouvelables voulues par la ministre de l'Écologie.

L'énergie éolienne en France : Région par région !

Région	Puissance raccordée en 2014 (MW)	Objectif 2020 du Schéma Eolien Régional (MW cumulés)
Champagne Ardenne	259,2	2870
Languedoc Roussillon	125,5	2500
Picardie	115,2	2800
Nord Pas de Calais	114,8	1346
Bourgogne	110,6	1500
Centre	68,675	2600
Poitou Charentes	63,8	1800
Basse Normandie	45,8	850 à 1100
Bretagne	44,85	1800 à 2500
Pays de la Loire	30,2	1800
Auvergne	20	800
Haute Normandie	19,8	851 à 1076
Lorraine	10	1300
Limousin	2	600
Non renseigné	11,69	
Total	1042,1	

Des régions comme la Bourgogne ou Poitou-Charentes commencent à exploiter leur fort potentiel éolien, ouvrant des perspectives pour l'implantation d'emplois locaux.

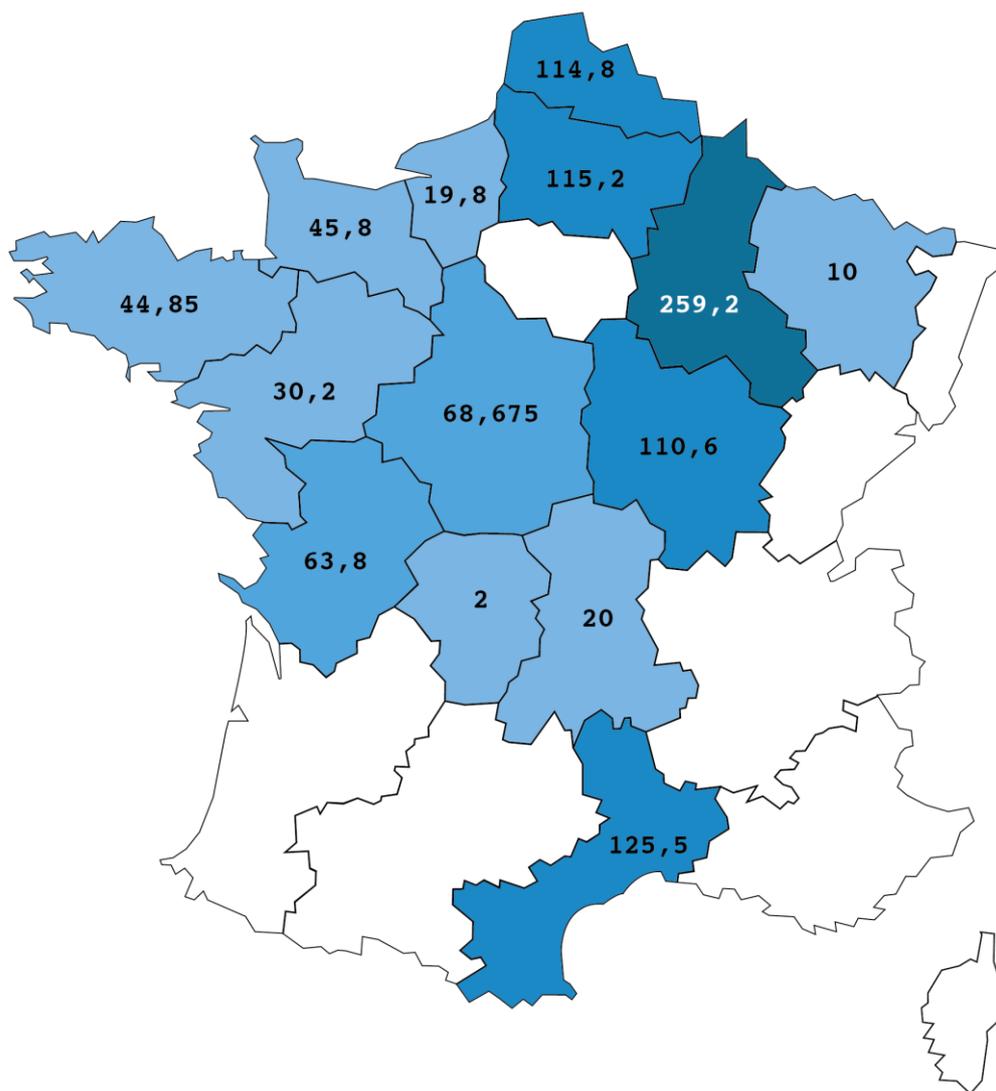
A contrario, la Lorraine, forte terre éolienne au cours des années 2000, marque le pas avec seulement 10 MW installés en 2014. En effet, le développement éolien en terre Lorraine est fortement ralenti par le renforcement des contraintes militaires dans cette région :

- **97 % de la surface de cette région est grevée par les contraintes militaires**
- **98 % de la surface des communes favorables du Schéma régional éolien lorrain est impactée par ces mêmes contraintes**

Cette difficulté de cohabitation avec l'Armée dans l'espace aérien est la principale menace pour le développement éolien au cours des années à venir : généralisée à l'échelle nationale, elle dresse des perspectives alarmantes.

DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : PUISSANCE RACCORDÉE (MW) EN 2014

Source : FEE



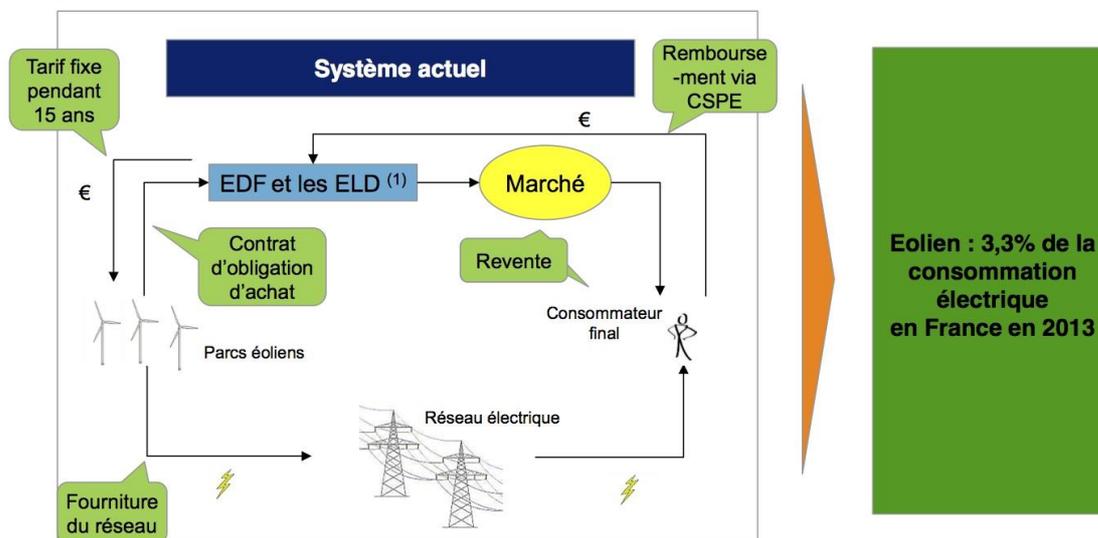
Réformer le marché de l'électricité Les propositions de FEE

Les énergies renouvelables (EnR), et notamment l'éolien, ont connu leur essor en France grâce à un système fondé sur une obligation d'achat par les opérateurs historiques (EDF et les entreprises locales de distribution) de toute l'énergie verte produite : les producteurs éoliens concluent un contrat d'obligation d'achat, fournissent de l'électricité au réseau et reçoivent en échange un tarif fixe parMWh (cf. ci-dessous Fig. 1). Les opérateurs historiques revendent l'électricité sur le marché et, ultimement, au consommateur final. Celui-ci rembourse les opérateurs historiques à travers la Contribution au Service Public de l'Electricité. Cette architecture a permis au parc éolien de se développer à partir de 2005 pour atteindre en 2013 3,3% de la consommation électrique en France, et plus de 6% de la capacité installée.

Etude publiée par France Énergie Éolienne et le cabinet-conseil Pöyry Managing Consultants – sept. 2014

LE SYSTEME ACTUEL DE GESTION DES ENR ET DE L'EOLIEN

Un système fondé sur une obligation d'achat par les opérateurs historiques, ayant permis l'essor de la filière



(1) Entreprises locales de distribution

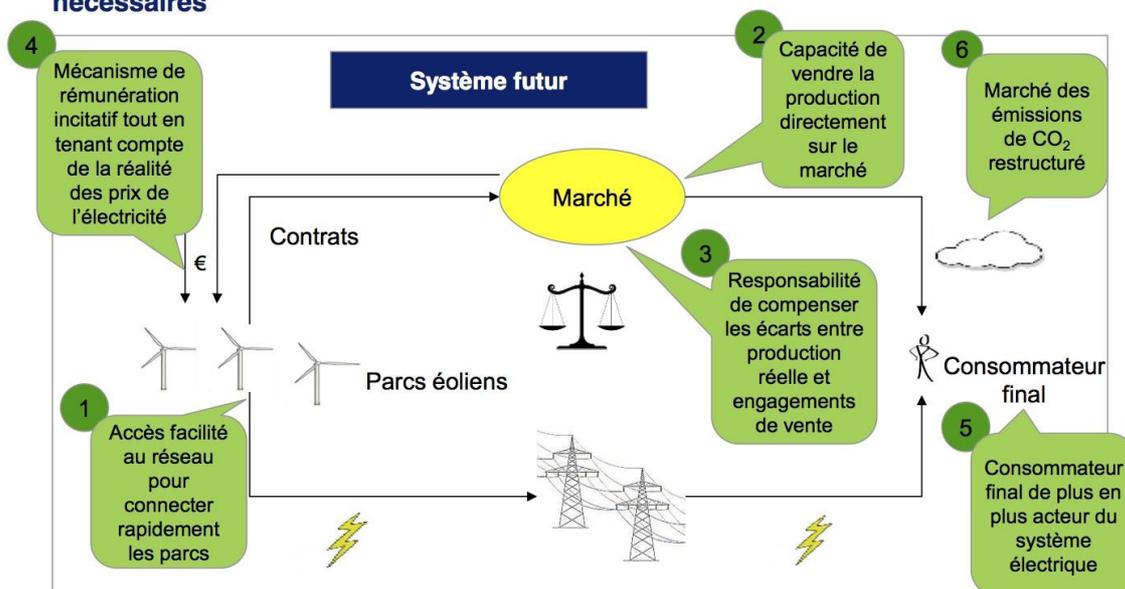
Et demain ?

En raison de l'harmonisation en cours des politiques de gestion des EnR au niveau européen et des nouveaux objectifs de capacités renouvelables en France dans la future loi de transition énergétique, l'architecture du marché et les rôles des acteurs sont appelés à évoluer fortement (cf. ci-dessous Fig. 2). Six grandes évolutions seront nécessaires pour que le nouveau système fonctionne :

1. Les producteurs ENR vont devoir disposer d'**un accès facilité au réseau** pour connecter rapidement leurs nouveaux parcs de production
2. Ils devront **être en capacité de vendre leur production directement** sur le marché
3. Ils auront la responsabilité de **compenser les écarts entre leur production réelle et les engagements de vente** qu'ils auront pris
4. Le **mécanisme de rémunération de l'énergie verte devra être incitatif** tout en tenant compte de la réalité des prix de l'électricité
5. Le **consommateur sera de plus en plus un acteur du système électrique** : de plus en plus sensible au fait d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable, il adaptera aussi de manière croissante sa demande en fonction du niveau de production du système électrique (lorsque la production éolienne sera faible, le prix de l'électricité augmentera ce qui amènera le consommateur à décaler certains usages comme la machine à laver vers des plages horaires plus favorables)
6. **Le marché des émissions de CO2 sera restructuré** afin de vraiment favoriser la production dite décarbonée

LE SYSTEME FUTUR DE GESTION DES ENR ET DE L'EOLIEN

1 objectif européen d'intégration des EnR au marché. 6 caractéristiques nécessaires



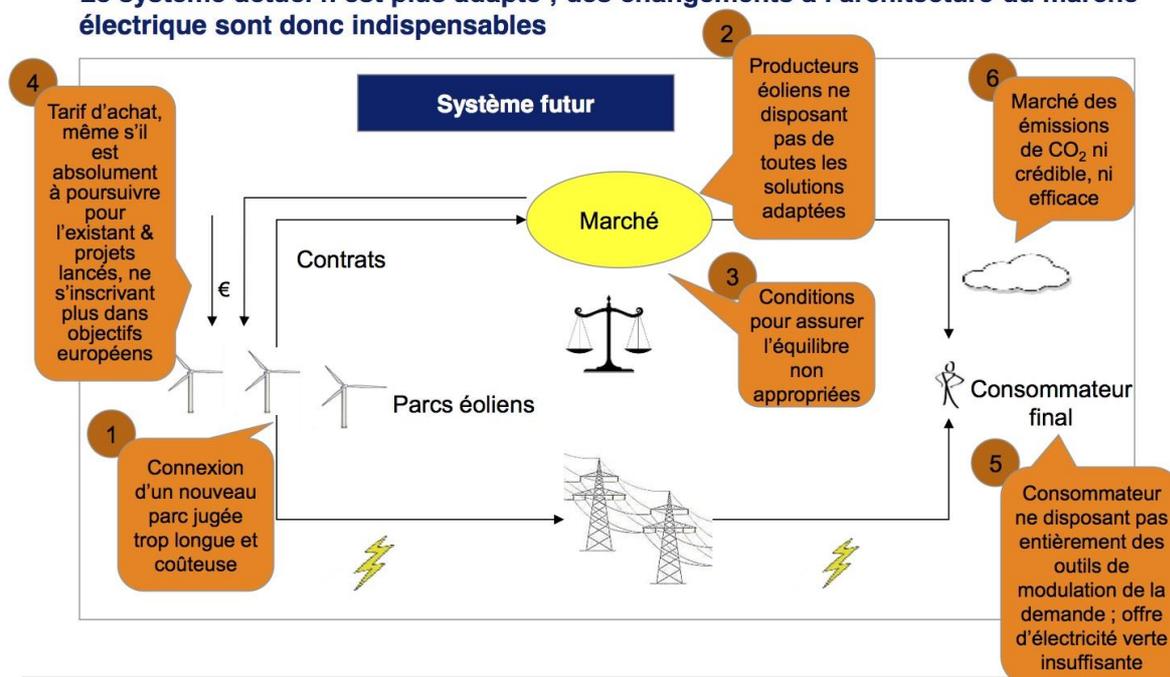
Des changements indispensables à l'organisation du nouveau marché électrique

Aujourd'hui, les maillons de la chaîne ne sont pas entièrement adaptés :

1. **Accès au réseau** : la connexion d'un nouveau parc éolien au réseau électrique est jugée trop coûteuse et longue à mettre en œuvre
2. **Marché** : les producteurs éoliens ne disposent pas de toutes les solutions adaptées pour vendre sur le marché
3. **Ajustement / Equilibre du marché** : les conditions pour assurer l'équilibre (compensation d'un déficit ou d'un excédent de production) ne sont pas appropriées
4. **Soutien aux EnR** : le système de tarif d'achat, même s'il doit être absolument poursuivi pour les installations existantes et les projets lancés, sera à terme amené à évoluer dans le sens des directives européennes.
5. **Marché de détail** : les consommateurs finaux ne disposent pas entièrement des moyens de moduler leur consommation ; il n'y a pas assez d'offres d'électricité verte
6. **Marché du carbone** : ce marché n'est actuellement ni crédible, ni efficace

LE SYSTEME FUTUR DE GESTION DES ENR ET DE L'EOLIEN

Le système actuel n'est plus adapté ; des changements à l'architecture du marché électrique sont donc indispensables



Un ensemble de recommandations pour préparer l'avenir

Ainsi, nous pensons que les mesures suivantes sont nécessaires :

1. **Accès au réseau** : les délais de connexion doivent être raccourcis.
2. **Marché** : des outils doivent être créés pour faciliter l'intégration des EnR (acheteur de dernier recours...).
3. **Ajustement/Equilibre du marché** : les conditions de gestion de l'équilibre doivent être améliorées (règles de calcul des pénalités en cas de déséquilibre...).
4. **Rémunération des EnR** : une prime variable s'ajoutant au prix de marché pourra être mise en œuvre, une fois que les nécessaires adaptations du marché seront en place.
5. **Marché de détail** : il faut veiller à ce que le déploiement des compteurs intelligents en France s'accompagne d'un développement de la tarification dynamique ; en outre, les appels d'offre d'électricité verte sont à encourager, notamment ceux émanant des donneurs d'ordre publics.
6. **Marché du carbone** : il est à restructurer en profondeur.

Ils ont fait le pari de l'énergie éolienne !

Les 11 éoliennes d'Arfons évitent l'émission de 17 900 tonnes de CO2 !

Quand la commune d'Arfons (Tarn) fait le choix de l'énergie éolienne en 2002, ce sont les 189 habitants qui réclament une avancée rapide du chantier ! Après les premiers débats en conseil municipal et plusieurs réunions publiques, la proposition d'implantation de Valorem est retenue. Avec l'accord des services de l'État, de la Ligue Protectrice des Oiseaux et du Parc Régional du Haut Languedoc, 11 éoliennes sont installées à l'est de la commune et mises en service à l'automne 2009. Depuis, ce sont 17 900 tonnes de CO2 qui ont été économisées, soit l'équivalent de 149 millions de kilomètres parcourus en voiture ! En 2014, le parc a produit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 30 000 foyers, chauffage inclus. Les recettes fiscales et dotations de la commune sont passées de 84 079 euros en 2008 à 677 427 euros en 2013, permettant de financer les services d'assainissement et l'amélioration des outils et bâtiments municipaux, notamment l'école. Ces ressources devraient également permettre d'assurer le financement d'un réseau de chauffage au bois et le maire espère désormais attirer de nouveaux habitants et de nouvelles familles !

Le parc éolien du Horps génère 160 000 euros par an au bénéfice des collectivités !

Quand les communes de Chantrigné, de Montreuil Poulay et de Champéon (53) font le choix de l'éolien, la priorité est d'allier efficacité énergétique et respect de la qualité de vie des habitants. Avec l'accompagnement d'Enercon, ils choisissent un emplacement suffisamment éloigné des habitations et situé à 280 mètres au-dessus du niveau de la mer pour garantir une énergie éolienne satisfaisante. Composé de deux zones distantes de 2 kilomètres, le parc génère des retombées économiques de l'ordre de 160 000 euros par an pour l'ensemble des collectivités. Une somme qui profite directement aux services publics rendus aux 1605 habitants !

À Cuq les Vielmur et Sierves, un petit parc de 6 éoliennes produit l'équivalent de la consommation annuelle de 11 000 foyers.

26 millions de kWh : c'est la production annuelle des 6 éoliennes de Cuq les Vielmur et Sierves (81), communes de respectivement 480 et 612 habitants. Autant dire que l'investissement est rentable : le parc installé par ABO Wind produit l'équivalent de la consommation annuelle de 11 000 foyers, hors chauffage ! Il aura suffi de 5 ans entre le développement du projet et l'inauguration du parc en juillet 2010. Au-delà des retombées écologiques et fiscales, le parc présente un intérêt tout particulier pour les habitants : tout investisseur particulier peut aujourd'hui investir dans le parc en achetant des actions à ABO Invest, propriétaire. Un simple ordre d'achat à la banque suffit ! Un outil qui renforce encore le caractère citoyen du parc !

À propos de France Énergie Éolienne

Créée en 1996, France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.

Contacts presse :

- Agence Confluence :
 - Vianney Le Parquic
01 40 07 34 22
vianney.leparquic@comfluence.fr
 - Vincent Prevost
01 40 07 98 25
vincent.prevost@comfluence.fr